

Rapport de visite terrain

Analyses et impacts du projet

Introduction :

En tant que Coopérative forestière, nos missions quotidiennes consiste à accompagner les propriétaires privés dans leurs projets en lien direct avec le milieu forestier.

Dans cette optique, nous avons été sollicités par M. Jean-Claude BAZILE, éleveur de bovin à la retraite et propriétaire d'un lot de terres agricoles d'une superficie de 31,2145 hectares, pour l'accompagner dans son projet de changement de nature de sol de sa propriété agricole. En effet, n'étant plus bénéficiaire de la PAC, M. BAZILE aimerait convertir ses terres en forêt pour avoir le loisir de s'en occuper pendant sa retraite. M. BAZILE, sensible à l'écologie et à la nature, souhaite boiser ses terres et valoriser cet espace afin de transmettre à ses héritiers de belles valeurs.

ALLIANCE FORETS BOIS a donc entamé une demande auprès de la DREAL Pays de la Loire en constituant un dossier pour avoir un accord au préalable validant ce projet de plantation.

Date : 09/04/2025

Localisation : BAZOUGES-CRE SUR LOIR (72)

Sylvoécocorégion : B61 Baugeois-Maine

Parcellaire :

Parcelles	ZH21	ZH46	ZH47	Zh50	ZH51	ZH66	ZH99	ZH106	ZH148	ZH151
Surface (ha)	1,783	1,242	1,893	1,937	0,423	0,161	0,64	0,876	3,732	1,23

Surface totale : 13,9159 ha

Surface plantée : 6 ha

Projet : Projet premier boisement de terres agricoles

Problématiques :

- Prairies permanentes sur toutes les parcelles
- Sensibilité feu de forêt du département 72
- Haies préservées sur les parcelles ZH21, ZH46, ZH47, ZH50, ZH51, ZH99, ZH106 et ZH148
- Parcelles classées Np pour les parcelles ZH106 et ZH99

Acteurs :

- GEMAPI :
 - M. Willy CHENEAU – Chef du service patrimoine naturel de la Communauté de commune du Pays fléchois
- ALLIANCE FORETS BOIS :
 - M. CAMELIN Théo – Chargé de production sylviculture secteur 72/53 et Coordonnateur pôle sylviculture PDL/BZH
 - M. PIOU Rémy - Chargé de production sylviculture secteur 49/44/85
 - M. Elias SATTA – Technicien Conseil secteur 44/85/56/35/22/29
 - M. Edouard LESURTEL – Assistant service Conseil/Technicien Conseil stagiaire 72/53/49



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 06' 41" W
Latitude : 47° 38' 03" N

Contour projet



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 07' 23" W
Latitude : 47° 38' 06" N

 Contour propriété de M. BAZILE

Zonages environnementaux



ZNIEEF 1 et 2



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 06' 44" W
Latitude : 47° 38' 07" N

 Contour projet



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

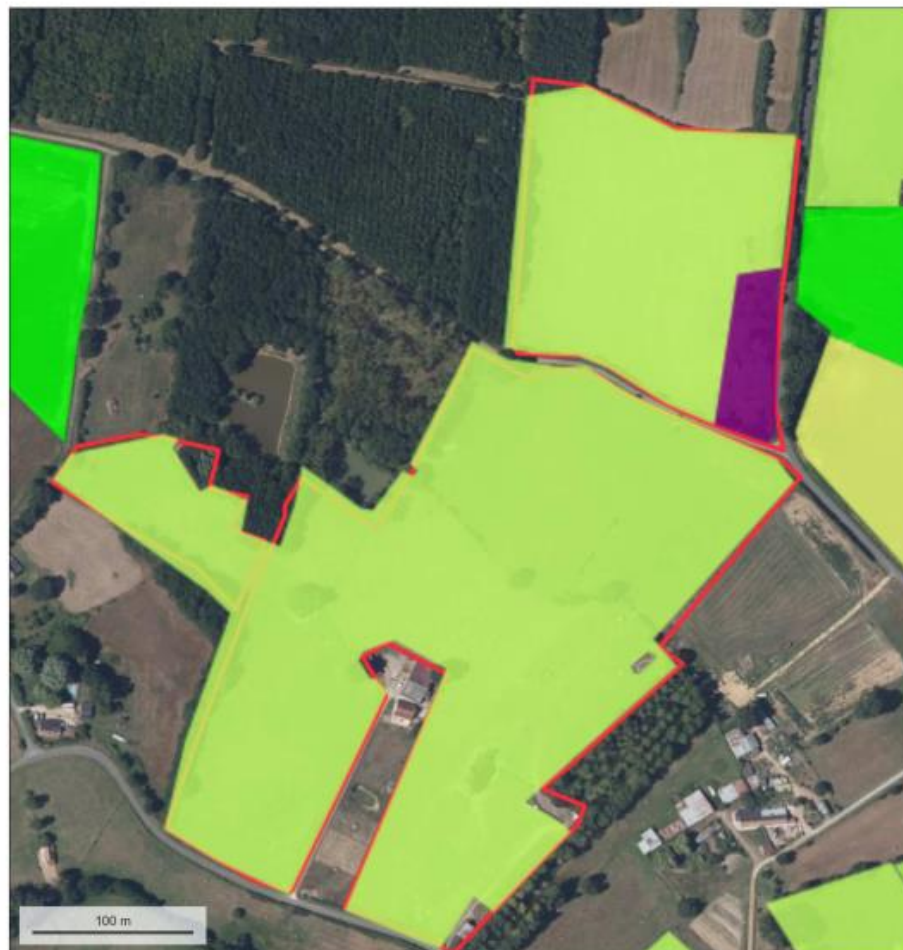
Longitude : 0° 05' 57" W
Latitude : 47° 38' 08" N

Contour projet

**SITE NATURA 2000
DIRECTIVE HABITATS**

Identifiant : FR5200649

Nom : Vallée du Loir de Vaas à Bazouges



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 06' 46" W
Latitude : 47° 38' 14" N

- Contour projet
- Prairies permanentes
- Surface agricole non admissible autre que paturage

LES PRAIRIES PERMANENTES SENSIBLES



72 - Sarthe



Limites administratives

Département

Commune

Sont prairies sensibles les surfaces en prairie ou pâturage permanents présentes dans le zonage suivant :

pour les surfaces qui étaient déclarées en 2014 en prairie naturelle,

pour les surfaces qui étaient déclarées en 2014 en landes, estives et parcours.

Sources : MAAF, MNHN, INRA US-ODR



LE « PAIEMENT VERT »

Orthophoto projet



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 06' 43" W
Latitude : 47° 38' 14" N



Contour projet plantation

Présentation du projet :

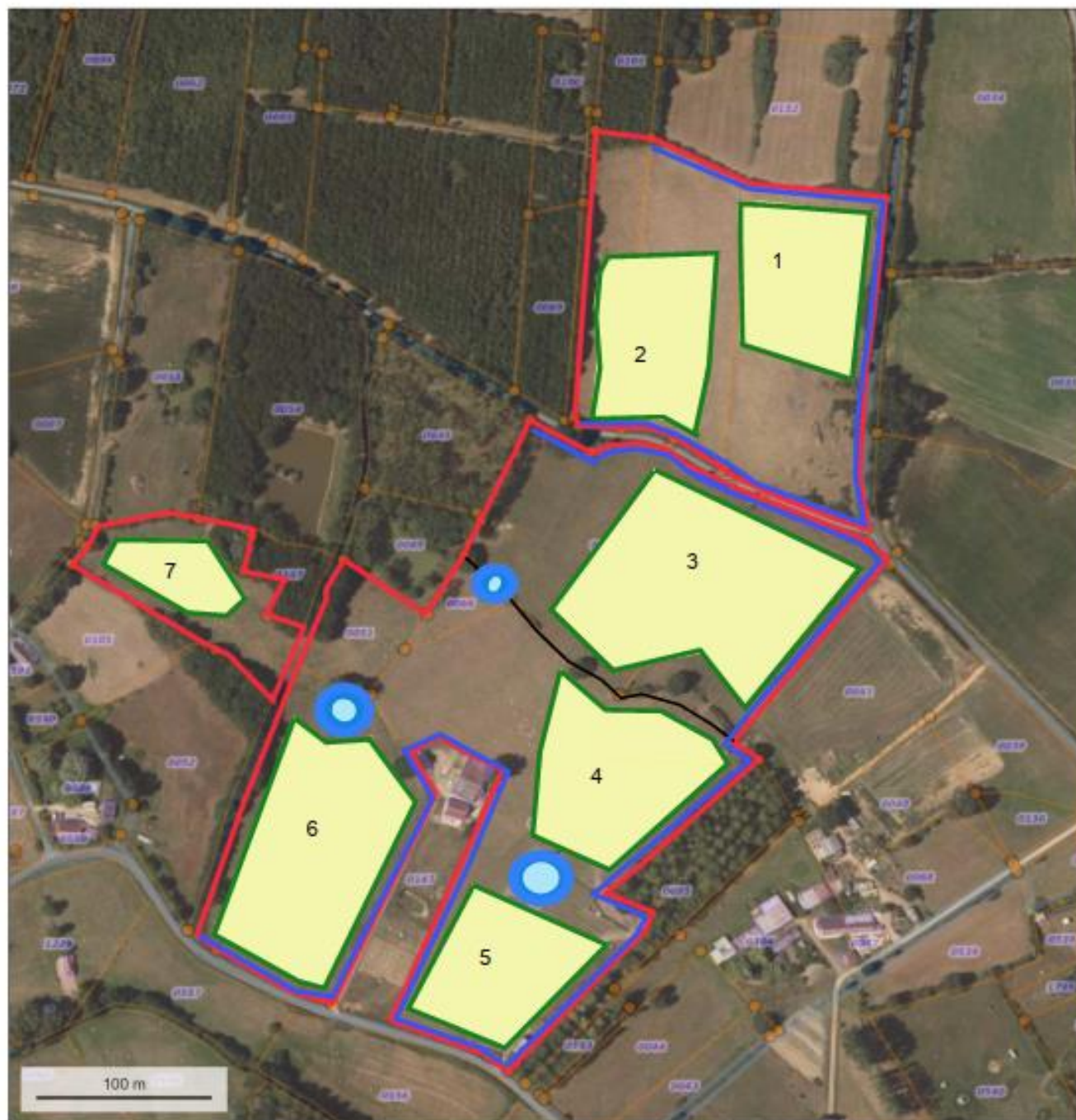
Le projet prévoit la conversion des prairies permanentes en parcelles forestière diversifiées, tout en préservant une partie de l'espace ouvert afin de maintenir la biodiversité. Les essences choisies sont locales et adaptées au climat et comprennent :

- Pin sylvestre, *Pinus sylvestris*
- Chêne sessile, *Quercus petraea*
- Chêne pubescent, *Quercus pubescens*
- Alisier, *Sorbus torminalis*
- Cormier, *Sorbus domestica*
- Pin laricio de Corse, *Pinus nigra var. Corsica*
- Charme, *Carpinus betulus*
- Cèdre de l'Atlas, *Cedrus atlantica*

Des arbustes de lisière tels que le Noisetier, Aubépine, Prunellier et Sureau seront intégrés dans les lisières de chaque îlot.

Pour protéger le sol et le sous-sol, nous allons appliquer la technique de plantation au plantoir forestier et n'appliquerons aucun produit chimique de protection des plants. La plantation sera effectuée par bouquet de 5 à 30 plants plutôt qu'en ligne uniforme afin de mettre en place un peuplement de différentes classes d'âges (traitement irrégulier) et sera suivie via le document de gestion durable de type CBPS ou PSG agréé par le CRPF afin de ne pas labourer après coupe et permettra ainsi de conserver l'état forestier avec un couvert omniprésent sans perturber l'espace prairie. Nous mettrons en place un suivi permettant une régénération naturelle assistée qui sera cohérente avec la sauvegarde du sol. La densité prévue est de 1428 plants par hectare pour garantir une réussite de 1200 comme le suggère la nomenclature sur les MFR inhérente à l'obtention de la subvention LABEL BAS CARBONE. 50% de la surface seront maintenus en clairière afin de préserver l'habitat prairial. La zone agricole non admissible autre que pâturage localisé sous l'îlot 1 sera conservée. Les fauches seront effectuées tardivement afin de respecter la période de nidification. Des mesures complémentaires incluent la conservation des haies existantes et la création de nouvelles haies, l'installation de bois morts répartis sur la propriété pour donner un habitat à la microfaune et aux insectes. Les arbres déjà présents sur les parcelles seront conservés et nous y installerons des nichoirs pour l'avifaune diurne et nocturne. Un suivi écologique annuel sera effectué afin d'améliorer le projet si besoin.

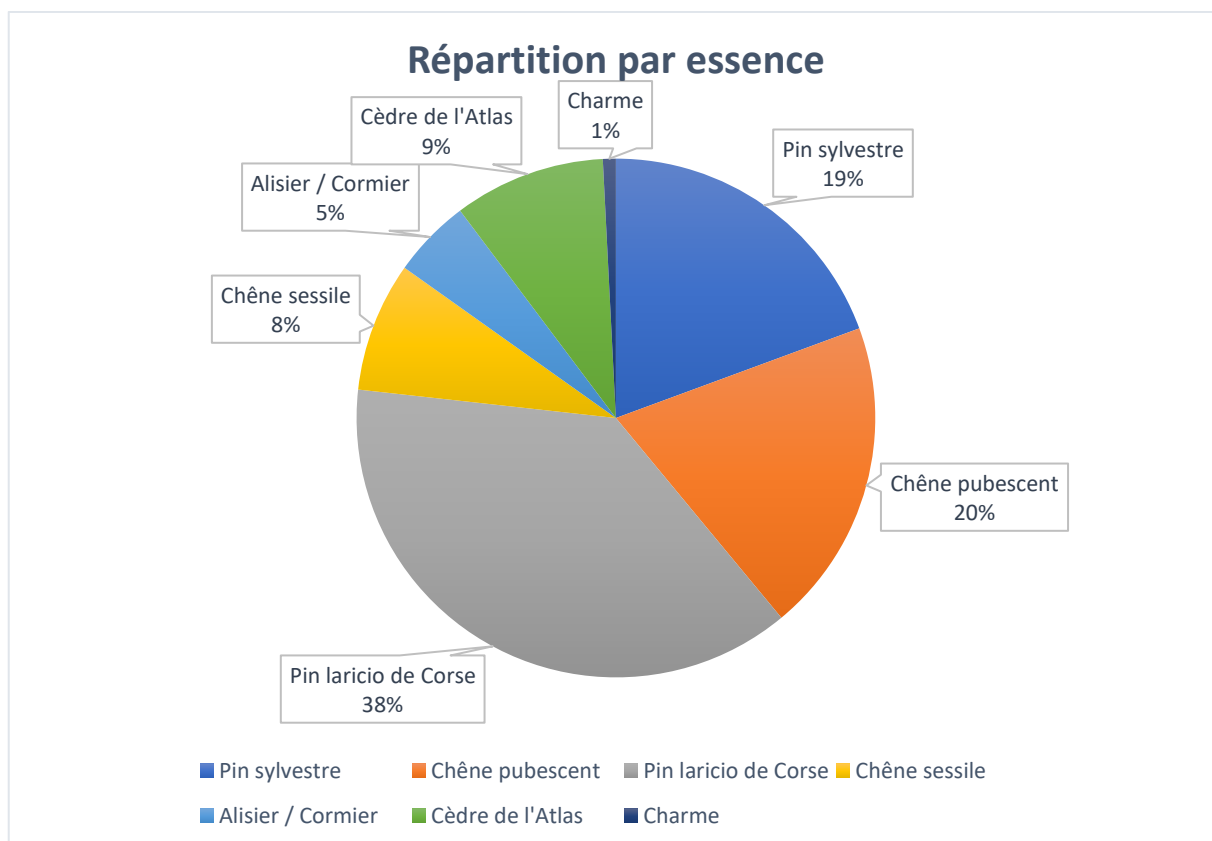
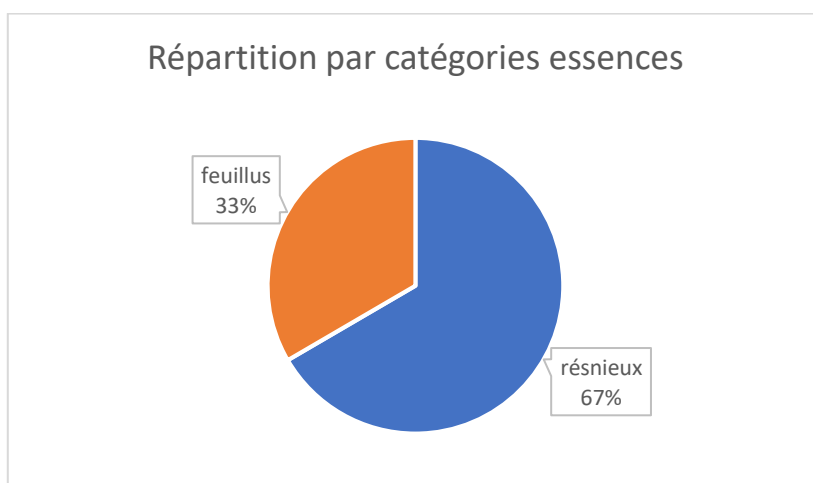
Le projet de plantation sera effectué en mosaïque afin de laisser des couloirs permettant à la faune de circuler. Les petits points d'eaux créés par M. BAZILE pour ravitailler son bétail anciennement seront conservés et laissés à l'état actuel. Une emprise de minimum 10 mètres sera maintenue pour laisser ces milieux à l'état naturel. Une emprise de 10 mètres sera aussi maintenue entre les haies et les îlots, ainsi qu'autour des arbres existants. La même emprise concernera le pourtour de la propriété. Afin de répondre aux exigences DFCI et pour sécuriser le site par rapport au risque d'incendie, le site comporte déjà plusieurs accès pour les services de secours. Le débroussaillage sera effectué par le propriétaire à proximité des habitations sur 50 mètres selon l'espace embroussaillé. La lisière de chaque îlot sera composée de feuillus.



- Contour projet
- Plantation multi-essence
- Lisière arborée
- Création de haie et maintien de l'existant
- Point d'eaux
- Emprise 10m : zone tampon hors de la zone humide

<i>Ilot</i>	<i>Superficie (ha)</i>	<i>Nbre de tiges</i>	<i>Objectif</i>	<i>Nbre de tiges</i>	<i>Accompagnement</i>	<i>Lisière</i>
1	0,697	797	Pin sylvestre	200	Chêne sessile	Noisetier, Aubépine, Prunellier, Sureau
2	0,7544	862		215		
3	1,4682	1678	Chêne pubescent	420	Alisier / Cormier	
4	0,9759	1115	Pin laricio de Corse	279	Cèdre de l'Atlas	
5	0,5943	679		170		
6	1,2591	1438		360		
7	0,2428	277	Chêne sessile	69	Charme	
Total	5,9917	6846		1713		

Calcul du nombre tiges par îlot :

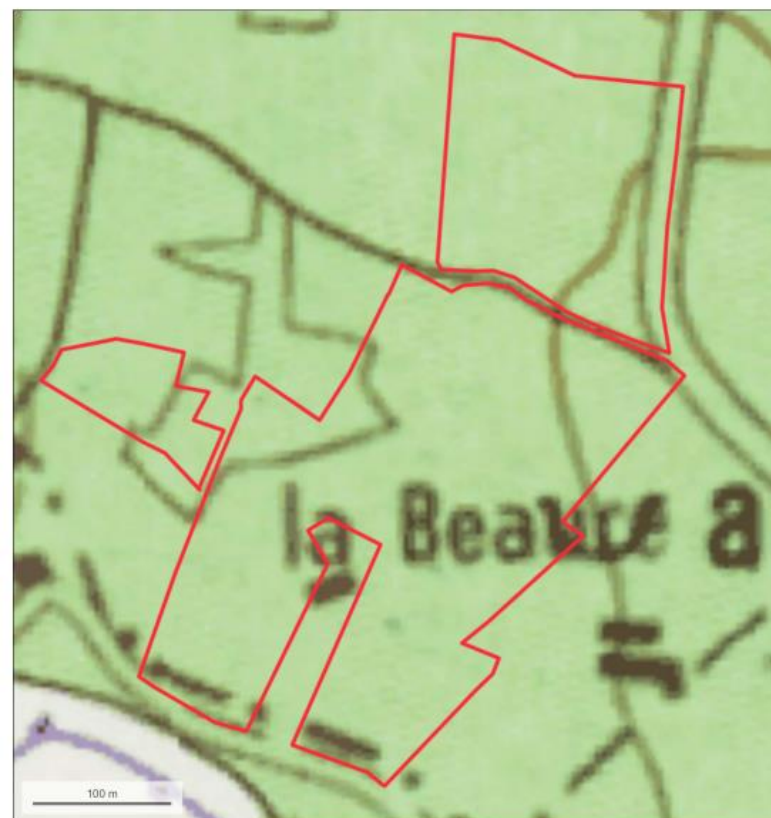
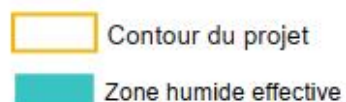


ZONAGE ZONES HUMIDES

géoportail

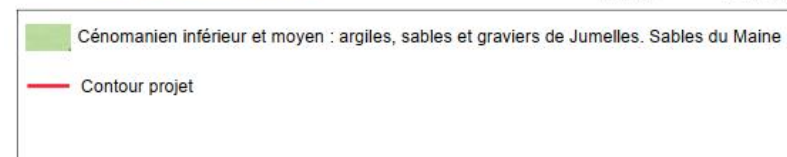
Carte BRGM

Source : <http://sig.reseau-zones-humides.org/>



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 06' 46" W
Latitude : 47° 38' 13" N



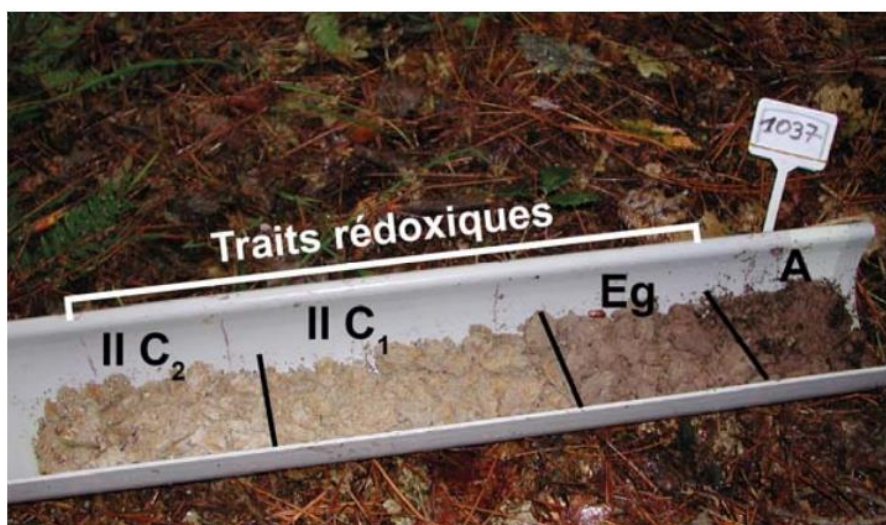
Selon les données récoltées, le projet ne dispose pas de zone humide effective.

Le céno manien moyen est un sol fertile avec une bonne réserve en eau, mais peut être sensible au tassement et disposer localement d'un drainage limité (risque local d'hydromorphie ponctuelle). Le céno manien inférieur est un sol léger, bien drainé qui se réchauffe rapidement ce qui est positif pour un bon enracinement et une croissance réussie. La composition du sol semble plutôt favorable pour des forêts de résineux et de feuillus adaptées.

Aide à la détermination de zone humide

Voici des exemples de sols atypiques d'une zone humide identifiées dans le *Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides* publié par le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie :

-sondage présentant des traits rédoxiques :



-sondage présentant un horizon réductique :



-sondage présentant un horizon histique :



Nous pouvons donc facilement comparer nos échantillons effectués en 01/2025, avec plusieurs années consécutives de pluies intenses. Et en conclure que sur la majorité des parcelles sondées, nous ne sommes pas sur une réelle zone humide effective.

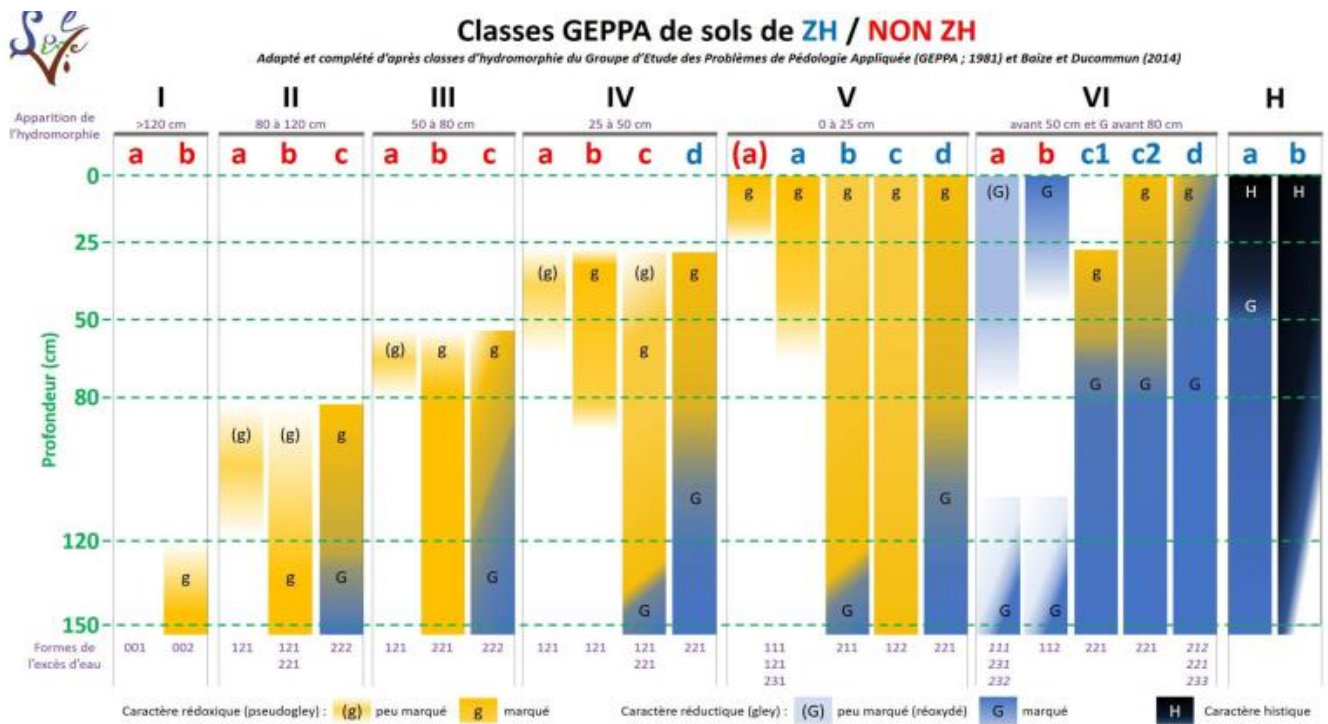
Un sol rédoxique (**g**) présente plus de 5% de nuance de couleurs allant de l'orange claire au rouge sur une coupe verticale.

Un sol réductique (**G**) présente 95 % de nuance bleuâtre/verdâtre.

Un sol histique (**H**) présente des débris de matières organiques de végétaux hygrophiles ou subaquatiques.

Un sol qui ne présente pas d'horizon réductique, ni rédoxique sur 120cm est considéré comme un sol non humide.

Pour approfondir notre indentification, nous nous sommes aidés du schéma de détermination de classes GEPPA ci-dessous, qui permet d'identifier avec plus de précisions les types de sol auxquels nous sommes confrontés.



Présentation photo par parcelle : 13/03/2025

- **Parcelles ZH 148, ZH 51, ZH 66 et ZH 50 (îlots 3, 4, 5 et 6)**

Surface : 6,0303 ha

Surface plantée : 3,7032 ha

Essences conseillées : Pin laricio de Corse et Cèdre de l'Atlas

Plantation 4x1,75m pour 1428 plants/ha

Analyse de sol :

1- sablo-argileux sur 50 cm puis argileux, pH 5.

2- sablo-argileux sur 1m, traces d'hydromorphie à 50 cm. **Classe IIb**

3- argileux avec 3% d'éléments grossiers sur 1m, pH5.





P60



P22



P18



P14

- **Parcelle ZH 106 (îlot 7)**

Surface : 0,8094 ha

Surface plantée : 0,2428 ha

Essences conseillées : Chêne sessile et Charme

Plantation 4x1,75m pour 1428 plants/ha

Analyse de sol : sablo-argileux sur 20 cm puis argileux, traces d'hydromorphie parcellles à 50cm, pH 6.

Classe IIIb



- **Parcelle ZH 46 et ZH 47 (îlot 3)**

Surface : 3,0811 ha

Surface plantée : 1,4682 ha

Essences conseillées : Chêne pubescent, Alisier et Cormier

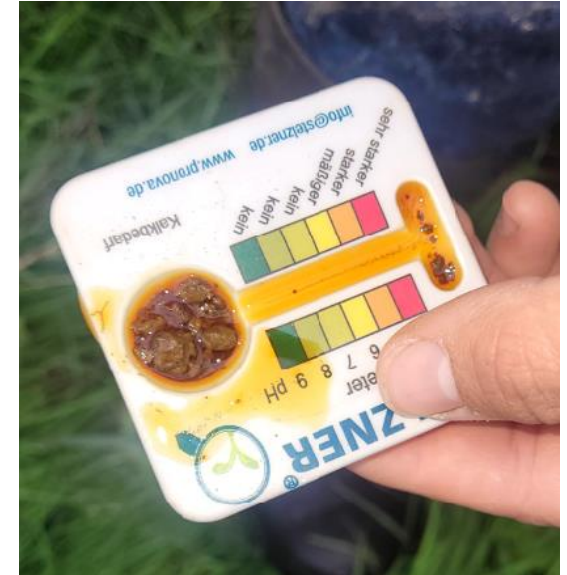
Plantation 4x1,75m pour 1428 plants/ha

Analyse de sol : sablo-argileux sur 40cm puis argileux, traces d'hydromorphie à partir de 50cm, pH 5.

Classe IIb



P10



P9



- **Parcelle 16 : ZH 21, ZH 151 et ZH 99 (îlots 1 et 2)**

Surface : 3,6518 ha

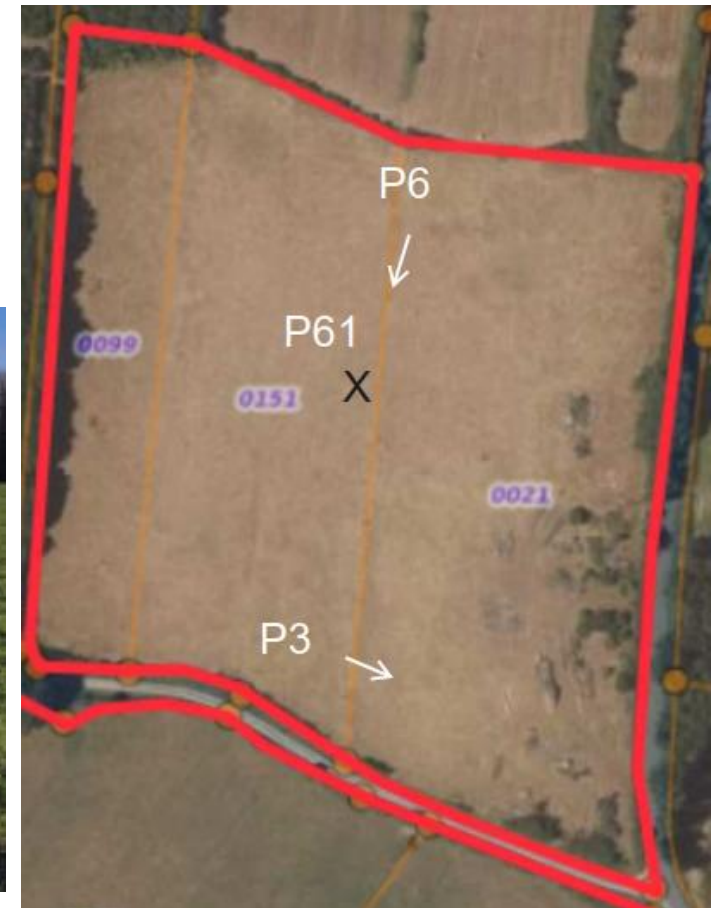
Surface plantée : 1,4514 ha

Essences conseillées : Pin sylvestre et Chêne sessile

Plantation 4x1,75m pour 1428 plants/ha

Analyse de sol : sablo-argileux sur 60 cm puis argileux, traces d'hydromorphie à 40cm, pH 6.

Classe IVa



Environnement du projet

-Prairies permanente

Le plan Orthophoto du projet met en valeurs les parcelles voisines. Nous observons alors que l'environnement dans lequel ce projet pourrait s'insérer est clairement composé d'une majorité de prairies en herbe et/ou cultivé par des agriculteurs voisins. Toutes les parcelles de ce projet sont bordées d'au moins une prairie. Nous avons observé que les forêts avoisinantes sont en bonne santé sanitaire. Nous avons observé du peuplier, du résineux, mais aussi du feuillus.

Compte tenu des multiples prairies bordants le projet, les services écosystémiques ne seront pas impactés, au contraire, l'implantation du projet les renforcera et les enrichira même puisque qu'une forêt apporte divers atouts comme la photosynthèse, les nouveaux habitats, un cycle de nutriment constant, régulation de l'eau, régulation du climat, séquestration du carbone, pollinisateur. L'avifaune pourra alors se développer.

Les forêts abritent une grande diversité d'espèces animales et végétales. Elles permettent aux espèces de s'abriter, se nourrir et se reproduire. Les forêts servent souvent de corridors naturels, facilitant les déplacements des espèces entre différentes zones protégées. Elles aident à lutter contre la fragmentation des habitats, un des principaux dangers pour la biodiversité. Les écosystèmes forestiers contribuent à la régulation du climat, de l'eau et à la préservation des sols, ce qui renforce la santé globale des corridors. En favorisant la connectivité écologique, les forêts aident les espèces à s'adapter aux changements climatiques et à migrer si nécessaire.



Date d'édition : 12/08/2024
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520016120>

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Oiseaux - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Autre Faunes - Poissons		- Phanérogames - Ptéridophytes

-Enjeux faunistiques

Les enjeux faunistiques sont plutôt faibles sur la propriété de M. BAZILE puisque s'agissant d'ancienne pâture, la présence de bovins éloignait la faune potentielle. Nous n'avons pas observé d'espèce particulière pendant nos différentes visites car les prairies en herbes ne présentent pas ou peu d'habitat propice autre que les haies et ripisylves. Seulement des traces du passage de sangliers. (Voir rapport ci-dessus ZNIEFF). La présence d'arthropode n'est pas spécifiquement marquée.

-Enjeux floristiques

L'enjeu floristique est assez pauvre aussi, peu d'espèces présentent sur les parcelles qui se ressemblent beaucoup. Nous avons pu identifier les espèces suivantes : *(photos en annexe)*

- 1 - Asperge (*Asparagus officinalis*), mésoxérophile, pelouse et friches sableuses, phase pionnière des ripisylves. pH 5 à 6.
- 2 - Bouton d'or (*Ranunculus acris*), mésohygrophile à large amplitude trophique, près, champs, fossés, lieux frais, lisières, forêts alluviales, peupleraies. pH 4 à 6.
- 3 - Carotte naine (*Daucus pusillus*), mésoxérophile, pH 5 à 6.
- 4 - Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), méso-neutrophile, chemins, fossés, coupes forestières, sols tassés, peupleraies. pH 7.
- 5 - Molinie bleue (*Molinia caerulea* Moench), acidiphile, prairies humides, tourbières, landes, forêts humides, forêts sur humus brut. pH 4,5 à 7,5.
- 6 - Grande oseille (*Rumex acetosa*), neutro-nitrophile, prairies, coupes et clairières forestières, haies forestières, décombres peupleraies. pH proche de 7.
- 7 - Vulpin des près (*Alopecurus pratensis*), près, pâturages frais, fossés, pH 7 à 8.

-Enjeux hydriques

Avec un climat tempéré (12,2°C de moyenne pour 1798 heures d'ensoleillement par an) et une pluviométrie moyenne (693,3mm d'eau par an), les enjeux hydriques comportent plusieurs aspects positifs comme :

- l'évapotranspiration : Les arbres rejettent de l'eau dans l'atmosphère, participant au cycle global de l'eau
- la régulation des débits : Elles amortissent les crues et soutiennent les débits d'étiage (périodes sèches) grâce à la rétention d'eau dans les sols
- l'infiltration : Les forêts favorisent l'infiltration de l'eau de pluie dans les sols, limitant le ruissellement.

-Démarche ERC (éviter-réduire-compenser)

EVITER : Le projet de M. BAZILE dans sa globalité est un projet d'enrichissement naturel. La plantation en mosaïque permet de sélectionner les espaces disposants de peu d'intérêts pour la faune et la flore en place. Nous sauvegardons donc les espaces plus riches.

REDUIRE : Le traitement irrégulier des futaies va permettre de réduire l'impact sur le sol. De plus, le projet participera à la réduction du carbone. La plantation au plantoir réduit l'impact qu'aurait pu provoquer des engins.

COMPENSER : Compte tenu de la superficie totale d'environ 30 ha quasiment d'un seul tenant dont dispose M. BAZILE, nous pouvons admettre que les 24 ha restant compensent correctement au maintien de la zone de prairie permanente. De plus, le projet dispose de plus de 50% d'espace maintenu en clairière avec la création d'emprise assez large (>10 mètres) pour que la faune circule correctement.

Conclusion

Considérant les éléments suivants :

- L'environnement dans lequel s'installe le projet dispose de prairies voisines prédominantes avec quelques parcelles forestières diverses en bon état sanitaire.
- Pas de zone humide effective recensée.
- L'enjeu faunistique faible sur les espaces de boisement, mais améliorable.
- L'étude floristique résultant d'une flore « fraîche » et acide, mais non déterminante de zone humide.
- L'enjeu hydrique facilement maîtrisable et plutôt positif pour cette zone.
- Le projet proposé respecte la démarche ERC et indique une démarche responsable dans la gestion de cette plantation variée.

Le projet exposé lors du dépôt du dossier de demande de premier boisement de terre agricole pour notre adhérent M. BAZILE semble cohérent selon les analyses observées dans cette étude. Il impactera positivement la biodiversité existante en l'enrichissant.

Album floristique :

